

MALLETTE

Malette syndics et gestionnaires inc.

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C4

Téléphone 418 653-4431
Télécopieur 418 681-1707
Courriel info.quebec@mallette.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-AURICE
NO COUR : 410-11-002313-136

COUR SUPÉRIEURE
« Loi sur les arrangements avec les créanciers des
compagnies »

DANS L'AFFAIRE DE L'ARRANGEMENT DE : **CHARLES MORISSETTE INC.**, corporation
légalement constituée ayant son siège social au
150 chemin des Hamelin, La Tuque QC G9X 3N6

DÉBITRICE

-ET-

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.,
faisant affaire au 3075 chemin des Quatre-Bourgeois,
bureau 200, Québec QC G1W 5C4

CONTRÔLEUR

CERTIFICAT D'EXÉCUTION INTÉGRALE DU PLAN D'ARRANGEMENT DE CHARLES MORISSETTE INC.

Nous, MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC., ès qualités de Contrôleur nommé par le Tribunal dans l'affaire du plan d'arrangement de **CHARLES MORISSETTE INC.**, débitrice, certifions que **CHARLES MORISSETTE INC.** a, en date du 8 août 2014, exécuté intégralement les dispositions de son Plan d'arrangement, tel qu'il a été déposé auprès de la Cour le 2 avril 2014, par le versement entre les mains du Contrôleur des sommes prévues en conformité avec ledit plan et que par la suite, le Contrôleur a procédé à la distribution desdites sommes aux créanciers visés, tel que stipulé au plan d'arrangement.

Daté à Québec, le 15 septembre 2014.

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRE INC., ès qualités
de Contrôleur nommé par le Tribunal dans l'affaire de
l'arrangement de Charles Morissette Inc.

Par : Philippe Buzzetti, CPA, CA, CIRP